

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Yannick FABRE

Membres présents : 7

Membres absents : 3

Membres absents excusés : M. Anthony PERRIN, M. Thierry LIEGEON, M. Jean-Maurice VAUCHER

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

**1. Approbation du compte rendu du 11 mars 2016**

**2. Finances**

- Vote des comptes de gestion 2015
- Vote des comptes administratifs 2015
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2016
- Vote des taxes directes locales

**3. Fromagerie**

- Location

**4. Vente de terrain**

- ROBERT Jardins

**5. Assainissement**

- Participation assainissement collectif

**6. Travaux**

- Point sur projet école

**7. Questions diverses**

**1) Approbation du compte rendu du CM du 11 mars 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

**2) Finances**

**- Vote des comptes de gestion 2015**

Budget Aide Sociale :	Fonctionnement	+ 4 079.93 €
	Investissement	0 €

Budget Bois :	Fonctionnement	+ 78 780.27 €
	Investissement	- 12 367.96 €

Budget Assainissement :	Fonctionnement	+ 7 393.97 €
	Investissement	- 54 185.90 €

Budget Communal :	Fonctionnement	- 604.75 €
	Investissement	+ 15 759.10 €

**- Vote des comptes administratifs 2015**

Budget Aide Sociale :	Fonctionnement	+ 4 079.93 €
	Investissement	0 €

Budget Bois :	Fonctionnement	+ 78 780.27 €
	Investissement	- 12 367.96 €

Budget Assainissement :	Fonctionnement	+ 7 393.97 €
	Investissement	- 54 185.90 €

Budget Communal :	Fonctionnement	- 604.75 €
	Investissement	+ 15 759.10 €

**- Affectation des résultats 2015**

Budget Aide Sociale :	+ 4 079.93 €
Budget Bois :	+ 66 412.31 €
Budget Assainissement :	- 46 791.93 €
Budget Communal :	+ 15 154.35 €

**- Vote des budgets primitifs 2016**

Budget Aide Sociale :	
Dépenses de fonctionnement :	6 100.00 €
Recettes de fonctionnement :	7 579.93 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €

Budget Bois :	
Dépenses de fonctionnement :	152 240.00 €
Recettes de fonctionnement :	152 312.31 €
Dépenses d'investissement :	19 467.96 €
Recettes d'investissement :	19 467.96 €

Budget Assainissement :	
Dépenses de fonctionnement :	51 021.93 €
Recettes de fonctionnement :	51 030.00 €
Dépenses d'investissement :	89 215.90 €
Recettes d'investissement :	89 215.90 €

Budget Communal :	
Dépenses de fonctionnement :	308 669.97 €
Recettes de fonctionnement :	308 710.00 €
Dépenses d'investissement :	153 883.28 €
Recettes d'investissement :	153 883.28 €

**- Vote des taxes directes locales 2016**

Le produit fiscal de la commune de Courvières est le plus bas des 10 communes de la CFD avec notamment un taux de 5,99% pour la Taxe Foncière Bâtie (10% en moyenne pour les communes CFD). Néanmoins, le conseil municipal décide pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive de maintenir les taux en vigueur pour 2016.

- Taxe d'Habitation :	15,43%
- Taxe Foncière Bâtie :	5,99%
- Taxe Foncière Non Bâtie :	15,07%

### **3) Fromagerie**

#### **- Location**

Dans le cadre de la réflexion sur le loyer de l'atelier de fromagerie, une possibilité de cession du bâtiment par la commune à la coopérative de Courvières avait été débattue au sein du conseil municipal sur la base de l'estimation de France Domaine (200 000€).

La coopérative de fromagerie ne souhaite pas acquérir cet immeuble, toutefois elle propose une revalorisation du loyer pour un montant mensuel de 600€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce loyer. Le bail de location sera modifié pour tenir compte de ce changement de tarif

### **4) Vente de terrain**

#### **- ROBERT Jardins**

Pour rappel, le conseil municipal en séance du 29 janvier dernier avait donné un avis favorable à la demande de l'entreprise ROBERT Jardins pour la vente d'une parcelle communale située sortie du village en direction de Boujailles.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Raphaël ROBERT pour étudier son projet et mieux appréhender ses besoins. Le conseil municipal décide de céder une parcelle de 62 ares pour un montant de 9€ du m<sup>2</sup>, une convention de servitude sera établie pour la partie concernée par le réseau eau et assainissement située le long de la départementale. Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune et le coût de l'acte de vente sera supporté par l'acquéreur.

### **5) Assainissement**

#### **- Participation Assainissement Collectif (PAC)**

L'instauration de la taxe d'aménagement avait prévu la suppression de la PRE (participation au réseau d'égout). L'état a souhaité rétablir une participation financière entièrement dédiée au réseau assainissement. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'instituer la PAC, cette redevance s'appliquera lors de la construction nouvelle de maison ou d'appartement. Le montant de la PAC sera de 1500 € par branchement.

### **6) Travaux**

#### **- Point sur projet école**

Dans le cadre du projet de création d'une classe à l'école, des travaux d'accessibilité pour personnes handicapées sont envisagés (accès entrée principale et WC). Un devis complémentaire a été demandé, le montant pour la réalisation de cet aménagement s'élève à 12 800 €. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux.

Cet avenant sera transmis aux services de l'état pour bénéficier du fonds de soutien pour investissement local.

### **7) Questions diverses**

- Urbanisme : Deux permis de construire sont en phase d'instruction par la Direction Départementale des territoires. Il s'agit de la demande de Yannick FAIVRE pour la création de 2 garages et Xavier CLEMENT pour la réalisation d'un bâtiment de stockage.

M. VERLY, promoteur à Pontarlier, a sollicité la commune pour étudier un projet de construction de maisons, rue de Cuvier. Ce projet repose sur la possibilité d'urbaniser une parcelle appartenant à Mme MINARY ainsi qu'un terrain communal joutant celle-ci.

- Cadre de vie : Plusieurs plaintes pour vitesse excessive dans le village ont été signalées en mairie. Les membres du conseil municipal déplorent ces agissements et appellent les personnes concernées à faire preuve de civisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.